REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215602616-20251210-2025_10_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 04 décembre 2024

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – C.DOUET – J.CAPELLE – M.PRIME – C.ROLLAND – M.LEFORT – P.BONNIN – S.TACHEAU
Convocation : le 26 novembre 2024
Absents excusés : M.PONDARD pouvoir donné à M.PRIME – M.QUATREVAUX pouvoir donné à P.GUIBLIN – S.POUPET pouvoir donné à S.ROUSSELET
Absents : E.BROHAN
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2025-10-08 : TRAVAUX AMÉNAGEMENT CIMETIÈRE PMR

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans l'ancien cimetière, seule l'allée principale menant jusqu'à la croix est aménagée et qu'il a été décidé en commission de réaliser des travaux d'aménagement d'accès aux personnes à mobilité réduite et de 2 petites zones techniques :

- dépose gravillon entrée ancien cimetière et aménagement en enrobé beige
- dépose gravillon et aménagement des 3 autres allées dans l'ancien cimetière en enrobé beige ainsi que la jonction avec le nouveau cimetière
- aménagement de 2 petites zones techniques pour composteurs, matériaux, en enrobé beige.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'après consultation de 3 entreprises (COLAS – EIFFAGE – PIGEON), il est proposé de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise PIGEON Bretagne sud / Hennebont) pour le prix de 20 177,20 € HT

Considérant la nécessité de rendre les allées accessibles aux personnes à mobilité réduite,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir le devis PIGEON Bretagne sud pour 20 177,20 € HT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du